



FEVRIER 2022 | N°19

FLASH INFOS

Châtenay-sur-Seine

L'information sur la vie municipale

Vie municipale

Entretien du village :

Bibliothèque municipale :

Après des travaux de mise aux normes et de rénovation, la salle informatique de notre bibliothèque municipale est dorénavant opérationnelle. Deux postes informatiques seront à disposition de tous les adhérents pour des recherches culturelles et/ou formalités administratives.

A cette occasion d'ailleurs, la municipalité organise le **samedi 9 avril 2022, de 14h à 18h**, une inauguration de la nouvelle bibliothèque. Cette fête n'avait pas pu être faite plus tôt à cause de la crise sanitaire. Lors de cette journée festive, des animations autour de la lecture destinées aux enfants et d'autres surprises seront prévues ! Un flyer sera bientôt disponible !

Aménagements :

Afin d'agrémenter les différents espaces publics, du village, les employés communaux ont installé, Impasse des tennis, des râteliers à vélos et plusieurs bancs à l'école maternelle, à l'aire de jeux de Chaupry, au terrain Maison Blaise et Impasse des tennis. D'autres seront installés ultérieurement.



Entretien :

Les agents ont entrepris des travaux de rafraîchissement de peinture sur la rampe de la mairie. D'autres travaux de peinture seront également réalisés dans les prochaines semaines.



Fibre à l'école maternelle :

L'école maternelle Les Pinaguets est enfin dotée de la fibre ! Après plusieurs mois d'échanges compliqués avec notre prestataire de téléphonie Orange, toutes nos structures municipales (mairie, écoles et bibliothèque) sont équipées de la fibre.

Rebouchage des nids de poule :

La municipalité a entrepris un plan de rebouchage des nids de poule et fissures parsemant ci et là les différentes rues de la commune (y compris au Plessis). Une entreprise va donc intervenir prochainement (après validation du budget et du devis au prochain conseil municipal) pour combler les trous avec de l'enrobé.

Il ne s'agira pas de refaire les routes mais bien de reboucher les trous formés au cours du temps par les passages et la météo changeante ; Rappelons que la réfection des Rues de la Poste et Fauveau ont coûté 403 927,80 € pour lesquels la commune a dû prendre un crédit et a bénéficié d'une subvention dans le cadre d'un plan triennal régional et départemental. Il n'est donc financièrement pas envisageable pour la municipalité de procéder à la réfection complète des différentes routes du village dans l'immédiat.

Inscription sur les listes électorales :

2022 est une année électorale ; Pour pouvoir voter, vous devez être inscrit(e) sur les listes électorales. Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être déposées tout au long de l'année et doivent être déposées au plus tard le sixième vendredi précédent le premier tour de celui-ci. Les inscriptions par voie électronique, doivent être déposées au plus tard le sixième mercredi précédent le premier tour de celui-ci.

Pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022, les inscriptions étaient possibles jusqu'au 4 mars 2022 ; pour les élections législatives des 12 et 19 juin 2022, les inscriptions sont possibles jusqu'au 6 mai 2022 en se rendant en mairie. Les inscriptions par voie électronique, quant à elles, sont possibles jusqu'au 4 mai 2022.

Demande de subventions :

Comme nous l'avons évoqué à plusieurs reprises, les élus travaillent sur un plan de rénovation des bâtiments communaux avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine et Marne.

En effet, il s'avère qu'un certain nombre de nos bâtiments communaux ne sont plus aux normes et très vieillissants ; certains même avec des parties délabrées et menaçantes. La commune a reçu en décembre et en janvier un certain nombre de professionnels et entrepreneurs pour avancer sur des projets de rénovation de ceux-ci et les faire chiffrer. Certains travaux s'élèvent en centaines de milliers d'euros ; les élus travaillent donc en parallèle avec les différentes instances publiques pour identifier au moins une subvention pour chaque projet validé. Nous devons donc adapter nos projets et dossiers en fonction des agendas et échéances des subventions publiques mises en place ! La hiérarchisation de nos projets se fait donc en fonction des appels à projets mis en place par la Région et le Département.

Actuellement, la municipalité travaille sur la rénovation des portes et fenêtres de la Mairie. Ce projet qui n'était pas une priorité en est devenue une puisque la dotation de soutien à l'investissement local a été signée et validée le 7 janvier 2022, par la Préfecture de Région Ile de France, avec une possibilité de prise en charge à hauteur de 75 %. Cette année, l'administration reconduit et priorise les aides pour les demandes de rénovation thermique. Notre projet entre complètement dedans puisque certaines fenêtres sont en très mauvais état et sont des passoires thermiques pour notre bâtiment communal. Nous espérons que ce projet sera retenu et validé !

Recensement Insee :

Le recensement de la population sur la commune a eu lieu du 20 janvier au 26 février 2022.

Les premiers résultats nous ont été transmis par l'Insee. Sur notre commune, 1030 habitants Chatenaisiens ont été dénombrés. 460 habitations ont été recensées selon la répartition suivante : 410 résidences principales, 3 logements occasionnels, 13 résidences secondaires et 34 logements vacants ou classifiés catégorie indéterminée.

Seuls deux logements n'ont pas répondu à cette enquête. Nous remercions l'ensemble de la population d'avoir exercé son devoir citoyen en répondant à cette enquête. En effet, comme nous l'avions déjà expliqué précédemment ces résultats sont essentiels pour le futur de notre village, notamment pour la définition de la politique du développement du territoire et par ricochet de l'attribution de nos subventions publiques.

Inscription scolaire :

Les parents des enfants qui entreront à la rentrée prochaine, en septembre 2022, en petite section et en CP ainsi que les nouveaux arrivants à Châtenay doivent se présenter en mairie pour remplir un dossier d'inscription pour la scolarité de leurs enfants.

Animations du mois :

Concours de belote : samedi 12 mars, le club de l'amitié organise un concours de belote dans la salle des fêtes d'Egliny ; début des inscriptions à 13h45.

Atelier créatif : le vendredi 25 mars, de 17h à 18h30, l'atelier créatif destiné aux enfants chatenaysiens sera sur le thème du tissage. Inscriptions en Mairie.



Solidarité, civisme et bon voisinage

Vol d'arbustes au cimetière :

Fin 2021, la municipalité a déploré le vol de seize arbustes plantés au cimetière pour l'aménagement du jardin du souvenir. En effet, les arbustes, fraîchement plantés par une entreprise, ont tous été déracinés et emportés.

Nous constatons malheureusement qu'il s'agit du troisième vol de fleurs et plantations que subit notre commune ! Au-delà de l'aspect financier, ces incivilités sont un manque de respect pour les agents communaux qui œuvrent au quotidien pour l'embellissement de Châtenay. Ces plantations sont là pour rendre plus agréable le cadre de vie des habitants et certains s'attachent à le dégrader ! Une plainte a été déposée à la gendarmerie de Donnemarie-Dontilly.

Dépôts sauvages :



Malgré les ouvertures journalières des déchetteries du territoire, les élus et agents municipaux découvrent régulièrement des dépôts sauvages de déchets sur notre territoire.

Cette gestion des déchets coûte à la commune ! Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975 (L541-2 et L541-3 du Code de l'Environnement). Nous souhaitons rappeler aux auteurs de ces incivilités que ces actes font l'objet d'un dépôt de plainte à la gendarmerie et qu'ils s'exposent à des amendes de 450 à 1500 euros.